

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS**

**N° 2022-014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE**

**ARRETE DU PRESIDENT**

portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI v2 de la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-60,

Vu l'Arrêté Ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Telecom devenue Orange,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 25 mars 2022 portant approbation du plan de prévention du risque inondation du bassin versant des pieds de côteaux des wateringues,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-PLUI v2 de la Communauté de Communes Pays d'Opale révisé le 26 septembre 2019,

Vu les documents ci-annexés,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-PLUI v2 de la Communauté de Communes Pays d'Opale révisé le 26 septembre 2019 est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les arrêtés susvisés ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention : « Vu pour être annexé au PLUI v2 de la Communauté de Communes Pays d'Opale ».

**Article 2 :**

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- en Mairies d'Andres, Ardres, Autingues, Balinghem, Bouquehault, Brêmes-les-Ardres, Caffiers, Campagne-les-Guînes, Fiennes, Guînes, Landrethun-les-Ardres, Licques, Louches, Nielles-les-Ardres, Rodelinghem.

- au siège de la Communauté de Communes Pays d'Opale
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture de Calais,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté de Communes Pays d'Opale pendant une période d'un mois.

**Article 4 :**

Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Madame la Sous-Préfète de Calais
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.



Guînes, le 10 juin 2022

Ludovic LOQUET

Président de la Communauté de  
Communes Pays d'Opale